

#### PRINCIPE GÉNÉRAUX

- Les pratiques de base sont des **mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) à respecter** pour les soins de base **dispensés à tous les usagers, en tout temps et dans tous les milieux de soins.**
- Les pratiques de base doivent être  **systématiquement appliquées** aux soins dispensés à tous les usagers sur tout le continuum des soins.
- La conformité aux pratiques de base peut réduire la transmission des microorganismes dans les milieux de soins.
- Les microorganismes peuvent être transmis par des sujets symptomatiques et asymptomatiques, ce qui renforce l'importance du respect systématique des pratiques de base pour tous les usagers de tous les milieux de soins.
- Les pratiques de base incluent notamment l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et le port d'équipement de protection individuelle (ÉPI).
- Pour le port et retrait de l'ÉPI de façon sécuritaire, consultez l'affiche de l'ASTASS et les vidéos sur le portail de la PCI.

#### GANTS

L'utilisation de gants est une mesure complémentaire à l'hygiène des mains qui vise à limiter la contamination de celles-ci.

##### **Le port des gants est indiqué uniquement dans ces situations :**

- Lors d'un risque de contact avec des liquides biologiques :
  - Sang
  - Liquides organiques
  - Sécrétions
  - Substances humides de l'organisme
  - Peau non intacte
  - Excrétions
- S'il y a des précautions additionnelles (isolement) en place (ex. : *C. difficile*, gastroentérite virale, SARM, etc.).
- Lors du contact avec des objets ou surfaces contaminés.
- Lors de la manipulation d'objets piquants ou tranchants.
- Lorsque la peau est non intacte sur les mains des travailleurs de la santé.
- Lors d'un soin à un usager suspecté ou positif à la COVID-19 ou lors d'un contact avec son environnement.

##### **Important :**

- Les gants doivent être enfilés uniquement au moment de l'intervention à exécuter et retirés immédiatement après celle-ci (ex. : avant de vider une sonde, avant d'entrer dans la chambre d'un usager en précautions additionnelles de contact).

- L'hygiène des mains doit obligatoirement être faite avant le port et lors du retrait étant donnée le risque de contamination lors du retrait des gants et de la possibilité de microfissures non apparentes qui peuvent laisser passer des microorganismes.
- Les gants doivent être changés : entre chaque usager, lors de soins impliquant différents sites corporels chez un même usager (ex. : changement de pansement et soins de stomie), lors du passage d'un environnement contaminé à un environnement propre.
- Les ongles doivent être courts et le vernis non écaillé. Les ongles artificiels sont interdits.
- Les bagues, joncs et bracelets sont interdits.
- Les gants sont à usage unique et ne peuvent être lavés ou désinfectés car l'intégrité de ceux-ci ne peut être assurée et ils ne peuvent pas être doublés.
- Le port prolongé de gants est non requis et dangereux.

#### BLOUSE

Le port de la blouse est indiqué :

- Lors d'un risque de contact ou d'éclaboussures avec du sang ou des liquides biologiques (changement de pansement avec écoulement abondant, matériel de soins souillé, etc.).
- Lors de soins à un usager en précautions additionnelles. Exemples :
  - Pour les usagers porteurs de bactéries multirésistantes, pour les cas suspectés ou confirmés de gastroentérite virale, de *C. Difficile* et de syndrome d'allure grippale.
  - Lors d'un soin à un usager suspecté ou positif à la COVID-19 ou lors d'un contact avec son environnement (ex. : dès l'entrée dans sa chambre ou son domicile).

#### Important :

- La blouse doit être attachée au cou et dans le dos et bien couvrir les vêtements pour empêcher la contamination de ceux-ci.
- La blouse doit être retirée en évitant tout contact avec l'extérieur de la blouse et avec les vêtements du travailleur.
- Procéder à l'hygiène des mains après le retrait de la blouse.

#### MASQUE DE PROCÉDURE

Le port du masque de procédure est indiqué :

- Lorsqu'il y a un risque d'éclaboussures de :
  - Sang
  - Liquides organiques (ex. : drainage d'une plaie)
  - Sécrétions
  - Excrétions
  - Gouttelettes
- Si le travailleur ou l'usager présente des symptômes d'infections des voies respiratoires (toux, fièvre, mal de gorge, etc.).
- S'il y a des précautions additionnelles en place en cours avec mode de transmission par gouttelettes (ex. : COVID-19, influenza, gastroentérite, etc.).
- Lors de la réalisation de certaines procédures invasives et aseptiques pour protéger l'usager (ex. : pansement, insertion de cathéter IV, etc.).

#### Important :

- Le masque doit couvrir le nez et la bouche afin de prévenir la contamination des muqueuses et éviter la projection de gouttelettes.
- En tout temps, il faut éviter de toucher le masque lors du port.
- Procéder à l'hygiène des mains avant et après le retrait de la protection oculaire ou du masque, ou après y avoir touché involontairement.

#### PROTECTION OCULAIRE

Le port de la protection oculaire est indiqué :

- Lorsqu'il y a un risque d'éclaboussures de :
  - Sang
  - Liquides organiques (ex. : drainage d'une plaie)
  - Sécrétions
  - Excrétions
  - Gouttelettes
- Lors d'un soin à un usager suspecté ou positif à la COVID-19 ou lors d'un contact avec son environnement.

#### Important :

- Les lunettes d'ordonnance ne sont pas considérées comme une protection oculaire adéquate.
- En tout temps, il faut éviter de toucher la protection oculaire lors du port.
- Procéder à l'hygiène des mains avant et après le retrait de la protection oculaire ou après y avoir touché involontairement.
- La protection oculaire doit demeurer en place au visage lors du port et ne peut en aucun cas, être portée sur la tête.

#### MESURES FACE À LA COVID-19

- Le port du masque est requis en tout temps dès l'entrée dans l'établissement de soins pour protéger le travailleur de la santé et l'usager.
- La protection oculaire est requise lors de tous contacts avec un usager à < 2 mètres.
- Le port prolongé du masque et de la protection oculaire est encouragé plutôt que la réutilisation.
- La protection oculaire doit être nettoyée lorsque souillée, lors de la pause si retirée et à la fin du quart de travail (voir la *procédure de nettoyage de la protection oculaire*).
- Le masque doit être changé s'il est souillé, mouillé ou s'il devient difficile d'y respirer (voir la *procédure de réutilisation du masque de procédure*) (ex. : toux à proximité, crachats en direction du travailleur, si le masque a été touché accidentellement par le travailleur ou l'usager lors d'un soin avec des mains ou gants souillés, si le travailleur a toussé ou éternué, etc.).
- En cas d'interventions médicales générant des aérosols (IMGA), se référer au « Tableau des IMGA » disponible sur le portail et Laval en santé.

Références :

- [Procédure de désinfection des protections oculaires, CISSS de Laval :](https://www.youtube.com/watch?v=7YDn-1YKkDo&feature=emb_logo)  
[https://www.youtube.com/watch?v=7YDn-1YKkDo&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?v=7YDn-1YKkDo&feature=emb_logo)
- <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/diseases-conditions/routine-practices-precautions-healthcare-associated-infections/pratiques-de-base-precautions-infections-aux-soins-de-sante-2016-FINAL-fra.pdf>
- <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/pratiques-de-base-precautions-infections-aux-soins-de-sante/partie-a.html#A.1>
- [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2442\\_prevention\\_controle\\_infection\\_equipe\\_ment\\_protection\\_individuel.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2442_prevention_controle_infection_equipe_ment_protection_individuel.pdf)